

Bordeaux : l'agresseur de la librairie catholique (suite aux Infiltrés) écrit dans "Sud-Ouest" !

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#)

Date : 8 juillet 2010

[révèle notre confrère Infos Bordeaux](#) :

"A la suite de la diffusion de l'émission "Les Infiltrés" sur France 2, qui prétendait dénoncer les dérives du milieu catholique bordelais, le journal *Sud Ouest* s'en était donné à cœur joie. Relatant notamment les initiatives douteuses de politiciens avides d'un renom immérité, le principal journal régional avait publié de nombreux articles qui, faute d'éléments probants, poursuivaient l'assaut médiatique mené au pas de charge contre une communauté religieuse bien moins choyée que d'autres.

On aurait donc pu s'attendre à ce que ledit *Sud-Ouest* se fasse l'écho de l'audience qui s'est tenue le mardi 6 juillet devant le tribunal correctionnel de Bordeaux. Deux "jeunes" étaient poursuivis pour avoir, quelques jours à peine après la diffusion de l'émission "Les Infiltrés", dégradé à grands coups de pavés la vitrine de la librairie catholique située face à l'Eglise Saint-Eloi (photo). **La sentence fut d'une clémence surprenante. De quoi permettre aux deux prévenus de ressortir le sourire aux lèvres et le casier judiciaire blanc comme neige, de quoi faire un petit article en encart dans le grand journal régional, à propos d'une affaire que les élus locaux (Michèle Delaunay et Noël Mamère en tête) voudraient bien ne pas voir retomber comme un soufflé. Mais rien, silence radio. Lapidez, y'a rien à voir.**

Et pourtant, *Sud-Ouest* avait bien un envoyé spécial à l'audience. Car si l'un des deux jeunes, dénommé Matthieu Rouxel, est un moniteur d'auto-école parfaitement inconnu, l'autre, baptisé Clément Beuselinck-Doussin (photo), qui se présente comme étudiant en sciences humaines est surtout... collaborateur du journal *Sud-Ouest*, dans lequel il signe régulièrement des articles ! Grand amateur de déontologie journalistique, **Beuselinck-Doussin a reconnu** à la barre s'être interrogé sur la validité des méthodes employées par l'émission "Les Infiltrés", avant d'aller, accompagné de son comparse, **balancer une bonne quinzaine de pavés sur la vitrine d'une librairie, avec une violence telle que le verre feuilleté anti-effraction n'a pas résisté**. Après tout, quand on est né un 14 juillet, on a la révolution dans le sang.

A l'audience, les Pieds Nickelés ont joué profil bas. Défendus par Me Pierre Landete, avocat habituel de réseaux d'étrangers clandestins, ils ont reconnu avoir agi sous l'emprise de l'alcool. Aucun rapport avec l'émission, diffusée quelques jours avant ? Ils en avaient parlé, mais étaient surtout ivres : **les Imbibés avaient pris le relais des Infiltrés**. La queue entre les jambes, ils ont demandé pardon au propriétaire de la librairie et proposé de le dédommager. Au point d'attendrir le tribunal qui, intimant à l'avocat de la partie civile de limiter sa plaidoirie aux seuls dommages-intérêts, a finalement déclaré Beuselinck-Doussin et Rouxel coupables... tout en les dispensant de peine (même pas un petit stage de citoyenneté !), et a limité la condamnation au seul remboursement des dégâts (qui avaient déjà été remboursés par l'assurance). Pas de préjudice moral, pas de trouble à l'ordre public. Une condamnation a minima qui aurait sans doute suscité l'indignation de *Sud-Ouest* si la librairie avait vendu moins de Bibles et plus de Corans. La partie civile n'exclut pas de faire appel."

TC